AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 24-7-64 313006

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE - 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE L'ILE DE FRANCE

(SEINE, SEINE-&-OISE, SEINE-&-MARNE, EURE-&-LOIR, EURE, OISE)

ABONNEMENT ANNUEL

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux - 47, Avenue Paul Doumer, MONTREUIL-s-BOIS (Seine) - AVR. 76-71

C. C. P. PARIS 9063-96

24 Juillet 1964.

Bulletin n° 46
Supplément n° 1.

AVERTISSEMENTS

CULTURES FRUITIERES

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES.

Une activité notable des derniers papillons de la première génération a été observée dernièrement, surtout en vergers où la population des adultes est habituellement élevée. Des éclosions peuvent se produire jusque vers début août. Il est donc prudent, surtout dans ces vergers, d'appliquer un nouveau traitement à partir du 27 juillet.

TAVELURE.- Maintenir la protection dans les vergers où des taches existent.

GRÊLE.- Dans les plantations touchées par la grêle au cours des deux derniers orages, ajouter un fongicide à la bouillie insecticide.

M I L D I O U

POMMES DE TERRE.

En situation normale de plaine, les récentes températures élevées ont été défavorables au Mildiou. Dans les champs attaqués antérieurement les taches foliaires ont été totalement desséchées.

Par contre, dans certaines situations plus ou moins exceptionnelles (bas-fonds, proximité de lieux humides, végétation luxuriante ...), il est possible que malgré la sécheresse, l'humidité ait pu être suffisante pour maintenir le Mildiou en activité. Des taches ont d'ailleurs été observées récemment dans ces situations.

Par ailleurs, les orages des 18 et 22 n'ont pu provoquer des contaminations que dans les secteurs où ils ont été suffisamment importants et prolongés pour que l'humidité persiste.

Dans le 1er cas, il semble que l'on puisse raisonnablement attendre une nouvelle période pluvieuse pour intervenir. Il sera néanmoins prudent de surveiller du 25 au 30 juillet les cultures précédemment touchées.

Dans le 2ème cas, intervenir dès réception du présent avis.

Ne pas traiter, les cultures devant être arrachées avant le 5 août.

INFORMATIONS.

V I G N E

MILDIOU - OIDIUM - VERS DE LA GRAPPE

Un traitement doit être effectué dès réception contre les Vers de la grappe, en utilisant de préférence un ester phosphorique. Lutter éventuellement contre le Mildiou (peu dangereux) et surtout contre l'Oïdium.

RAPPEL DE TRAITEMENT.- Teigne du Poireau - Piérides du Chou - Mouche du Chou - Septoriose du Céleri.- Pucerons et Acariens des arbres fruitiers.

L'Ingénieur et l'Agent technique
chargés des Avertissements Agricoles,

H. SIMON et R. MERLING.

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux,

G. BERGER.

Imprimerie de la Station de l'Ile-de-France - Directeur-Gérant : L. Bouyx.
47, Av. Paul-Doumer à MONTREUIL-Ss-BOIS (Seine).

P 87